



DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER DES EQUIPES FEMININES EN ENTENTE POUR LA SAISON 2019-2020

Une entente ne pourra fonctionner que dans le respect des règlements en vigueur : ceux de la F.F.F (article 39 bis), ceux de la Ligue du Centre de Football et de ses Districts (article 16), ceux du District de Loir-et-Cher de Football (article 16).

- Présentée par les clubs suivants :

-
-
-
-
-

Cachets des clubs :

- Entourer la (les) catégorie (s) concernée (s):

U.8F – U.11F – U.13F – U.15F – U.19F – SENIORS F

- Création :

- Exposé des motifs amenant la constitution de cette entente :

-
-
-

- ou renouvellement :

Cette entente existe depuis an(s)

- Coordonnées du correspondant de l'entente : (une seule personne qui sera, de préférence, membre du Comité de Direction ou du Bureau de l'un des clubs)

Club :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone (s) :

Mail :

Ne remplissez qu'un seul formulaire de demande d'autorisation qui sera adressé au District par le club dont le correspondant de l'entente est membre.

EFFECTIFS PREVUS POUR LA PROCHAINE SAISON

Remplir uniquement les cases concernées par l'entente :

Clubs	U.8F	U.11F	U.13F	U.15F	U.19F	Seniors	TOTAL
TOTAL							

ORGANISATION DE L'ENTENTE

Catégories	Niveau : District ou Ligue	Nombre d'équipe(s)	Equipe(s) engagée(s) par le club (1)	Terrain(s)	Educateur(s) Diplôme(s)
U.8F					
U.11F					
U.13F					
U.15F					
U.19F					
SENIORS F					

(1) pour les compétitions de Ligue, nom du club prenant à son compte les obligations liées au Statut de l'Arbitrage.

BON POUR ACCORD

Une signature par club : nom, prénom, club et qualité du signataire

- Avis motivé de la Commission Ententes :

- Décision motivée du Comité de Direction :

A RETOURNER

Au plus tard le 01 juillet 2019

**au District de Loir-et-Cher de Football
BP 4005
41003 BLOIS CEDEX**

ou par mail à jbourgeois@loir-et-cher.fff.fr